

# **Accord-cadre n°16S0083 relatif à la fourniture de serrures, cylindres électroniques et prestations de serrurerie pour sécurisation des accès aux ouvrages des sites gérés par la direction de la ressource en eau et de la production**

---

## **Délibération 2018-067**

L'accord-cadre n°16S0083 a pour objet la fourniture de serrures, cylindres électroniques et prestations de serrurerie pour la sécurisation des accès aux ouvrages des sites gérés par la direction de la ressource en eau et de la production (DIREP).

Les prestations comprennent principalement :

- La fabrication de serrures, techniquement équivalentes aux modèles équipant le vecteur Loing Amont (agence de Fontainebleau), lesquels sont de marques POLLUX et LAPERCHE. L'équivalence suppose que la serrure puisse s'adapter aux portes ou trappes d'accès aux ouvrages existantes sans modification susceptible d'altérer leur durée de vie. Les serrures devront disposer de réservation leur permettant recevoir l'un des cylindres électroniques décrits au lot 2 ;
- La fourniture de cylindres ou cadenas électroniques sécurisés à clés, adaptés aux milieux humides voire chlorés et aux serrures disposant d'une réservation pour cylindre européen, type LOCKEN, ainsi que :
  - tous les accessoires utiles à leur bon fonctionnement,
  - les prestations annexes d'exploitation et de maintenance du système (y compris la gestion de la base de données),
  - les prestations annexes d'ouverture de porte, en cas de cylindre bloqué.
- Les prestations de serrurerie incluant :
  - En atelier : le reconditionnement de serrures de modèles type POLLUX ou LAPERCHE équipant les portes ou trappes d'accès aux ouvrages,
  - Sur sites :
    - la maintenance préventive d'ensembles type porte ou trappe d'accès (tous types de matériaux), de systèmes de fermeture mono ou multipoints, y compris nettoyage, lubrification, contrôle des jeux de fonctionnement et manœuvrabilité),
    - la maintenance palliative des portes ou trappes d'accès aux ouvrages : ouverture, fermeture provisoire, ...,
    - la maintenance curative des portes ou trappes d'accès aux ouvrages : remplacement de cylindres, serrures, gâches, crémones, tringlerie...avec ou sans fournitures.

La présente consultation est passée selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable, conformément aux articles 26.2 et 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Cet accord-cadre a été alloué en 3 lots :

- Lot n° 1 : Fourniture ou fabrication de serrures selon modèles existants
- Lot n° 2 : Fourniture de cylindres électroniques, accessoires et prestations annexes de gestion
- Lot n° 3 : Prestations de serrurerie en atelier ou sur site

Les montants minimum et maximum affectés à l'accord-cadre sont les suivants :

Lot n°	Montant minimum 1 <sup>ère</sup> période en € HT	Montant maximum 1 <sup>ère</sup> période en € HT	Montant minimum Autres périodes en € HT	Montant maximum Autres périodes en € HT
01	10 000 €HT	100 000 €HT	5 000 €HT	50 000 €HT
02	20 000€HT	360 000 €HT	20 000 €HT	140 000 €HT
03	6 000 €HT	60 000 €HT	6 000 €HT	60 000 €HT

La durée de validité du contrat est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée comme suit :

- Période d'exécution ferme : de la date de notification au 31/12/2019
- Première période de reconduction expresse : du 01/01/2020 au 31/12/2020
- Deuxième période de reconduction expresse : du 01/01/2021 au 31/12/2021

A l'appui du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 18 septembre 2018 a attribué :

- le lot n°1 à l'entreprise POLLUX.

Le lot n°2 sera attribué par la commission d'appel d'offres lors d'une prochaine séance.

Le lot n°3 est déclaré infructueux, faute de candidature conforme remise. Il sera relancé ultérieurement conformément à l'article 30 I 2° du décret marchés publics susmentionné en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. Il sera attribué après avis rendu par la commission d'appel d'offres à la demande du Directeur général.

**Il est proposé au Conseil d'administration :**

- **d'approuver la passation du marché n°16S0083 relatif à la fourniture de serrures, cylindres électroniques et prestations de serrurerie pour la sécurisation des accès aux ouvrages des sites gérés par la direction de la ressource en eau et de la production,**
- **d'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer le lot 1 relatif à fourniture de serrures, cylindres électroniques et prestations de serrurerie pour la sécurisation des accès aux ouvrages des sites gérés par la direction de la ressource en eau et de la production avec la société POLLUX,**
- **d'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer le lot 3 relatif à fourniture de serrures, cylindres électroniques et prestations de serrurerie pour la sécurisation des accès aux ouvrages des sites gérés par la direction de la ressource en eau et de la production avec l'entreprise retenue par une prochaine commission d'appel d'offres, dans le cadre de la remise en concurrence.**

**Le Conseil d'administration,**

**Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,**

**Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,**

**Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,**

**Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15ème et 16ème alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017,**

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré :      à l'unanimité       à la majorité

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration approuve la passation du marché °16S0083 relatif à fourniture de serrures, cylindres électroniques et prestations de serrurerie pour la sécurisation des accès aux ouvrages des sites gérés par la direction de la ressource en eau et de la production.

**Article 2 :**

Le Directeur général de la régie Eau de Paris est autorisé à signer les lot 1 et 3 du marché n°16S0083 relatif à la fourniture de serrures, cylindres électroniques et prestations de serrurerie pour la sécurisation des accès aux ouvrages des sites gérés par la direction de la ressource en eau et de la production avec l'entreprise Pollux pour le lot 1 et avec l'entreprise retenue attributaire par une prochaine commission d'appel d'offres, dans le cadre de la remise en concurrence.

**Article 3 :**

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2018 et suivants du budget de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris

Célia Blauel



Délibération du Conseil d'administration du : **12 octobre 2018**

Affiché au siège de la régie le : **18 OCT. 2018**

Transmis au représentant de l'Etat le : **18 OCT. 2018**



**Le Directeur Général.**

**Benjamin GESTIN**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **18 OCT. 2018**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.